

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 18 décembre 2002

Messagerie

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 3 142 000 F, en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Chapitre I

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 3 142 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante:

– Frais d'étude	2 920 000 F
– TVA (7,6%)	222 000 F
– Renchérissement	<u>0 F</u>
– Total	3 142 000 F

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003, sous la rubrique 33.03.00.508.21.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Préambule

Indépendamment de la construction du cycle d'orientation de Montbrillant, qui sera mis en service à la rentrée 2003, et de la reconstruction du cycle d'orientation de Cayla dont vous avez voté le crédit d'étude au début de cette année, diverses réalisations immobilières dans les régions de Carouge, de Plan-les-Ouates et des Trois-Chênes, complétées par de récentes prévisions démographiques pour l'ensemble de la rive gauche, nécessitent la construction à court et à moyen termes d'au moins deux bâtiments supplémentaires, dans les secteurs Arve-Lac et Arve-Rhône, pour absorber l'augmentation inexorable des besoins du cycle d'orientation.

Plusieurs sites ont été analysés à cette fin, en considérant leur localisation, la disponibilité des terrains, les infrastructures disponibles, les développements probables des quartiers environnants, etc. Les deux implantations finalement retenues sont situées:

- l'une à la route de Drize (commune de Carouge),
- l'autre, dont il est question ici, à l'avenue A.-M.-Mirany (commune de Chêne-Bourg)

2. Capacité d'accueil actuelle

La capacité d'accueil théorique des établissements du cycle d'orientation oscille entre 600 et 750 élèves, selon les bâtiments. Cette valeur théorique correspond à un nombre de classes et d'élèves qui permet une organisation normale de l'enseignement, compte tenu des contraintes horaires, des différents types de regroupement d'élèves, et des locaux spéciaux disponibles. Pour l'ensemble du cycle d'orientation, cette capacité théorique est à ce jour de 11 800 places.

Plusieurs phénomènes tendent actuellement à réduire cette capacité. Il s'agit, d'une part, des réformes en cours au cycle d'orientation, qui s'accompagnent d'un besoin accru en locaux spéciaux, notamment pour l'informatique, les langues, les sciences et la musique. Dans les bâtiments existants, ces équipements spéciaux ne peuvent le plus souvent être aménagés que dans des salles ordinaires. D'autre part, le comportement collectif spécifique des adolescents incite les directions à réduire le nombre

de classes tournantes, c'est-à-dire de groupes d'élèves n'ayant pas de salles attitrées (ces classes tournantes avaient été instaurées pour augmenter la capacité des bâtiments, compte tenu du nombre d'heures passées par chaque classe dans des locaux spéciaux). De plus, toutes les directions constatent un seuil de capacité à ne pas dépasser et déplorent qu'à présent, au-delà de 700 adolescents, les difficultés de gestion et de discipline augmentent de manière significative (le gouvernement français préconise, lui, une taille maximale de 600 élèves).

A la rentrée scolaire 2002, ce seuil de 700 élèves a été dépassé dans onze établissements, et la capacité théorique de l'ensemble des bâtiments du cycle d'orientation est dépassée de plus de 200 places (les pavillons réalisés en 2001 et pour la rentrée 2002 participent entre autres à l'absorption de cet excédent).

3. Prévisions d'effectifs

Par rapport à l'effectif du cycle d'orientation de 2000 (11 380 élèves), le service de la recherche en éducation du DIP (SRED) prévoit une augmentation de 1300 élèves jusqu'en 2006 (12 700), puis une stabilisation de cet effectif au moins jusqu'en 2012. Cette prévision ne prend toutefois en considération que les élèves vivant déjà dans le canton, avec des taux de natalité et de migration stables.

De son côté, un bureau d'étude mandaté par le DAEL prévoit 1 850 élèves supplémentaires d'ici à 2006, puis également une stabilisation. (La principale différence entre ces deux prévisions à moyen terme provient de la prise en compte, par ce bureau d'étude, de nouveaux logements encore non construits à ce jour.)

En répartissant ces effectifs globaux dans les établissements existants du cycle d'orientation, selon les secteurs actuels de répartition des élèves, 40 % de l'augmentation prévue concernerait la rive gauche, soit 500 élèves selon les données du SRED, et 740 selon celles du DAEL.

La construction de deux établissements sur la rive gauche permettra de résorber les excédents actuels d'effectifs de plusieurs établissements, d'accueillir les futures augmentations de population de cette zone, de participer à l'absorption de l'augmentation des autres régions du canton, et de retrouver des effectifs par établissement compatibles avec la population accueillie.

Au-delà des prévisions et des deux projets de collèges susmentionnés, il ne sera possible d'éliminer les pavillons réalisés pour les rentrées 2001 et

2002 que si une baisse des effectifs du cycle d'orientation se produit à plus longue échéance, ou que d'autres collèges supplémentaires sont mis en chantier. Cela signifie que les deux projets dont il est question sont de toutes manières nécessaires à long terme.

4. Répartition géographique

Actuellement, les élèves sont répartis dans les différents bâtiments en tenant compte de la capacité d'accueil de ceux-ci, du domicile des élèves et des accès par les transports publics.

La répartition effectuée à la dernière rentrée d'août 2002 a été marquée par une nouvelle pression démographique dans les trois secteurs Rive-Droite, Arve-Lac et Arve-Rhône.

L'augmentation des effectifs de la rive droite pourra être absorbée notamment grâce à la mise en service du nouveau collège de Montbrillant en 2003, puis à la reconstruction du cycle d'orientation de Cayla en 2005-2006.

Parmi les deux sites retenus sur la rive gauche, le premier est situé près du rondeau de Carouge (route de Drize), dans une zone à forte pression démographique qui alimente des établissements dont le taux d'occupation est déjà élevé à ce jour : 800 élèves à l'Aubépine, 820 à Pinchat, 740 aux Voirets.

Le deuxième site dont il est question dans le présent projet de loi (Petit-Bel-Air) permettra à la fois de décharger les trois établissements voisins (Foron 735 élèves, Gradelle 715, Florence 765), et de faire face à l'augmentation de population attendue dans la région compte tenu des nouveaux logements réalisés ou prévus dans les environs immédiats (Frontenex, Communaux d'Ambilly, Verchères, Puplinge).

5. Programme des locaux

Le programme des locaux de ce futur collège est identique à celui du cycle d'orientation de Cayla (voir annexe 2).

6. Etude de faisabilité

Une étude de faisabilité a été commandée par le DAEL au printemps 2002, pour étudier les possibilités d'implantation d'un nouveau cycle d'orientation sur le périmètre délimité par l'avenue A.-M.-Mirany à l'ouest, l'allée principale d'accès au domaine de Belle-Ideé au sud, les bâtiments affectés aux activités de jardinage à l'est et le chemin d'accès secondaire au domaine de Belle-Ideé au nord. Cette étude a également permis de vérifier

que les dessertes par les transports publics couvrent une bonne partie du territoire considéré et qu'aucune navette n'est à envisager. Le plan directeur des TPG 2003-2006 prévoit le renforcement de la fréquence des lignes. Les itinéraires cyclables et piétonniers existants sont pour la plupart situés à l'écart de la circulation automobile et couvrent de manière satisfaisante le bassin de recrutement considéré et permettent un accès favorable au site. Des aménagements complémentaires permettront d'améliorer les itinéraires et la sécurité.

7. Terrain

Le terrain concerné par la construction du nouveau cycle d'orientation est propriété de l'Etat de Genève. La partie est du terrain est occupée par quelques bâtiments (bureaux, dépôts, serres) affectés aux activités de jardinage et à l'entretien des espaces verts du domaine de Belle-Idée. Dans le prolongement des bâtiments au sud-ouest, des surfaces sont utilisées comme plantages extérieurs. Le solde du terrain est constitué de vergers et de pâturages pour les quelques têtes de bétail de l'exploitation agricole.

Le terrain étant affecté en zone 5 (villa), une procédure de modification de zone est envisagée par la création d'une zone 4A affectée à des équipements publics.

8. Accès et implantation

Accès

L'accès du nouveau cycle d'orientation se fera à partir de l'avenue A.-M.-Mirany par une nouvelle desserte permettant de rejoindre la partie est du domaine de Belle-Idée.

Cette solution présente plusieurs avantages :

- un accès indépendant de l'allée principale d'entrée au domaine de Belle-Idée de manière à préserver l'arborisation existante,
- n'augmente pas le trafic sur cette route,
- ne mélange pas le trafic des différentes institutions,
- une identification claire de la localisation du cycle d'orientation,
- un repérage facile de l'entrée pour les personnes qui arrivent depuis l'avenue de Bel-Air ou le chemin De-La-Montagne,
- un prolongement de la desserte existante longeant le site au nord de manière à offrir un accès plus direct pour les camions de la centrale de

traitement du linge et la possibilité d'organiser un accès périphérique pour le domaine de Belle-Idée.

Implantation

Le futur cycle d'orientation comprendra diverses zones correspondant aux différents besoins liés à l'enseignement, aux activités créatrices, sportives et administratives.

Plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées. A ce stade de l'étude, il serait prématuré de figer sur le site les différentes zones d'activités.

9. Concours d'architecture

Un concours d'architecture à deux degrés sera organisé par le DAEL. Le concours se déroulera selon une procédure ouverte soumise à l'Accord GATT/OMC, à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, au Règlement genevois sur la passation des marchés publics et sur la base du règlement SIA 142.

Le premier degré (recherche de partis) servira de phase de présélection. Pour le deuxième degré, les concurrents retenus devront, notamment, développer un avant-projet à une échelle appropriée et remettre une offre chiffrée des prestations qu'ils auront à accomplir.

Ce concours débutera pour le 1^{er} degré au début de l'année 2003. Le second degré sera lancé à l'échéance du délai référendaire du présent projet de loi.

10. Concept énergétique, développement durable

Concept énergétique et développement durable

Dès les premières phases de planification, le projet devra intégrer la notion de développement durable, dont les principaux objectifs sont la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

De façon générale, les architectes auront très tôt une démarche coordonnée avec les ingénieurs CVSE, afin d'établir un cahier des charges spécialement adapté au projet.

De plus, conformément aux lois, normes, règlements et directives en vigueur, un concept énergétique sera établi par les mandataires. Cette démarche a pour objectif l'optimisation de toutes les mesures à prendre dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Le concept énergétique comprendra donc :

- une approche énergétique,

- une démarche visant à limiter les besoins en énergie de la construction et de ses installations et à minimiser les besoins en énergie non renouvelable,
- toutes les variantes nécessaires permettant au maître de l'ouvrage de faire ses choix en toute connaissance de cause.

Le concept énergétique devra être validé par le service cantonal de l'énergie.

11. Délais

Les travaux devraient débuter au début de l'année 2005, permettant la remise des locaux pour la rentrée scolaire 2007.

12. Coût des études

Le résultat du concours d'architecture permettra de mieux cerner l'enveloppe financière à prévoir pour les travaux de construction. Néanmoins, sur la base du coût du cycle d'orientation de Montbrillant et sur l'estimation du coût de la démolition-reconstruction du cycle d'orientation de Cayla, le coût probable des travaux et honoraires peut être estimé à 49 500 000 F non compris la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain.

Le montant du crédit d'étude représente :

– concours d'architecture (prix attribués aux lauréats, frais d'édition de documents, indemnisation des membres du jury, organisation du concours)	660 000 F
– frais d'étude pour la construction du cycle d'orientation de la Seymaz	2 260 000 F
– TVA (7,6 %)	222 000 F
– Total crédit d'étude y compris TVA	3 142 000 F

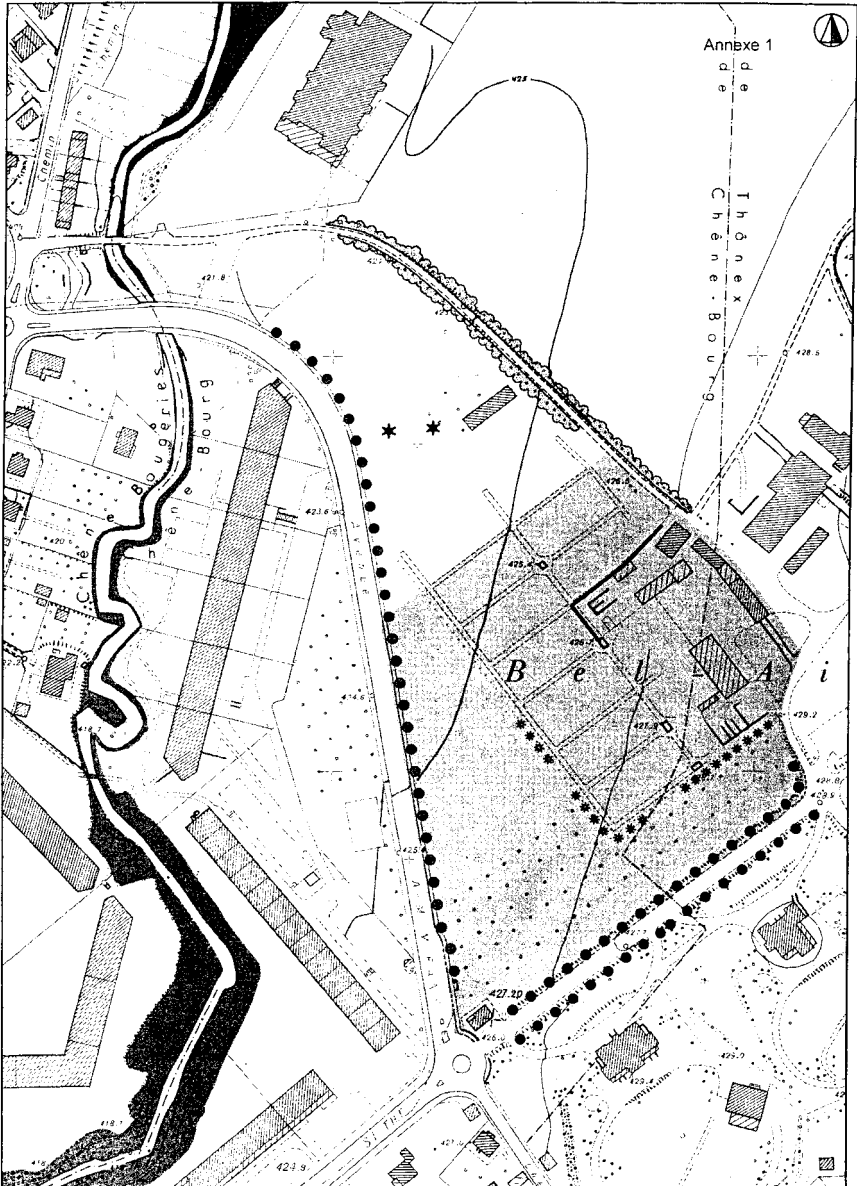
13. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi, et, de voter ce crédit d'étude qui permettra d'élaborer un projet pour la

construction du cycle d'orientation de la Seymaz, et de répondre aux besoins du DIP.

Annexes :

- 1. Périmètre d'implantation*
- 2. Programme des locaux*
- 3. Récapitulation de l'évaluation de la dépense nouvelle et de la couverture financière*
- 4. Evaluation des charges financières moyennes*
- 5. Préavis technique du département des finances*



Echelle: 1/2'000

Périmètre d'implantation - 02.10.2002

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

27.09.2001

**CYCLE SEYMAZ
PROGRAMME**

ZONES D'ACTIVITES	nb	surface/m2		
		local	ss-total	total
Total zones 1, 2 et 3				4560
Zone 1				2460
<i>Enseignement : Langues, Latin, Histoire, Géographie, Maths</i>				
Salle ordinaire	41	60	2460	
Zone 2				700
<i>Enseignement : Physique, Chimie, Biologie</i>				
Salle polyvalente de sciences I (80 m2)	3	80	240	
Salle polyvalente de sciences II (60 m2)	5	60	300	
Préparation-collection sciences	2	80	160	
Zone 3				1400
<i>Activités créatrices, Ateliers, Classe ateliers</i>				
Salle de musique (isolation phonique)	2	100	200	
Salle de dessin et d'activités créatrices I	2	100	200	
Salle de dessin et d'activités créatrices II	1	120	120	
Laboratoire de photos	1	40	40	
Atelier textile	1	80	80	
Atelier de travaux manuels (isolation phonique)	2	80	160	
Atelier de travaux manuels (isolation phonique)	1	100	100	
Local machine bois	1	40	40	
Dépôt activités créatrices	2	20	40	
Dépôt travaux manuels	3	20	60	
Cuisine	1	120	120	
Classe atelier	1	40	40	
Atelier polyvalent de la classe atelier (isolation phonique)	1	80	80	
Salle de projection audiovisuelle (isolation phonique)	1	80	80	
Préparation collection audiovisuelle	1	40	40	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

27.09.2001

**CYCLE SEYMAZ
PROGRAMME**

ZONES D'ACTIVITES	nb	surface/m ²		
		local	ss-total	total
Total zones 4, 5, 6 et 7				3810
Zone 4				2000
<i>Activités sportives</i>				
Salle d'éducation physique (hauteur 7 mètres)	3	500	1500	
Vestiaire/ bureau maîtres	2	40	80	
Vestiaire	3	60	180	
Local matériel	3	80	240	
Zone 5				1220
<i>Médiathèque, technologie de l'information et de la communication, salles des maîtres</i>				
Médiathèque	1	210	210	
Salle de travail de groupes	2	40	80	
Salle TIC (labo de langue, salle info, salle multimédia)	4	40	160	
Salle TIC (labo de langue, salle info, salle multimédia)	4	80	320	
Salle des maîtres	1	120	120	
Salle de travail des maîtres	2	60	120	
Bureau des groupes de discipline	1	40	40	
Salle de permanence élèves	1	30	30	
Salle de conférences	1	140	140	
Zone 6				80
Coin détente/travaux de groupe	12	40	(480)	
Hall				
Parloir	2	40	80	
WC				
Zone 7				510
<i>Administration et services + zones casiers élèves</i>				
Bureau du directeur	1	40	40	
Bureau du doyen	6	20	120	
Secrétariat + réception	1	40	40	
Poste de secours	1	20	20	
Secrétariat direction + service remplacements	1	20	20	
Local classement + pause personnel adm. et techn.	1	20	20	
Economat - comptabilité	1	80	80	
Salle de réunions	1	40	40	
Archives	1	60	60	
Stock économat en sous-sol	1	40	40	
Salle de reprographie générale	1	30	30	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Service technique

27.09.2001

**CYCLE SEYMAZ
PROGRAMME**

ZONES D'ACTIVITES	nb	surface/m2		
		local	ss-total	total
Total zones 8, 9 et 10				1004
Zone 8				784
<i>Aula</i>				
Salle des spectateurs	1	290	290	
Scène + coulisses	1	90	90	
Local projection	1	20	20	
Loges	2	12	24	
Dépôt matériel + décors	1	20	20	
Galerie	1	100	100	
Réfectoire	1	120	120	
Espace jeux (ping-pong, etc.)	1	120	120	
Zone 9				220
Local d'accueil	1	60	60	
Bureau des conseillers	5	20	100	
Bureau des élèves	1	20	20	
Infirmierie (salle de soins + accueil)	1	20	20	
Infirmierie (bureau du médecin)	1	20	20	
Zone 10				
Abords, parking à vélos, jeux extérieurs, liaisons couvertes et préaux, parking à voitures				

Total toutes zones				9374
Total zones 1, 2 et 3				4560
Total zones 4, 5, 6 et 7				3810
Total zones 8 et 9				1004

Pour mémoire : appartement du concierge

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)
 Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement
**RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION DE LA DÉPENSE NOUVELLE
 ET DE LA COUVERTURE FINANCIÈRE**

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 142 000 F, en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg

I. Revenus annuels moyens

Recettes propres	0
(augmentation ou création de nouvelles recettes)	
Economies prévues	0
(réduction ou suppression de dépenses existantes)	
TOTAL des revenus	0

II. Charges annuelles moyennes

Total général des charges financières moyennes	129'608
(report tableau)	
Charges en personnel	0
(postes supplémentaires)	
Dépenses générales	
Coûts induits découlant des postes de travail supplémentaires	0
(meublier, matériel, locaux, énergie, etc.)	
Coûts induits découlant des nouveaux bâtiments et ouvrages	0
(conciergerie, entretien, énergie, etc.)	
Autres charges	0
(préciser la nature : _____)	
Octroi de subvention ou de prestations	0
(subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	
TOTAL des charges	129'608

III. Couverture du projet

(Total des charges - total des revenus)

Excédent de couverture		
Insuffisance de couverture		129'608

IV. Taux de couverture en pourcent

(Revenus / charges)

Pourcentage		0.00%
-------------	--	-------

V. Remarques

Date : 26 novembre 2002

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05)
Dépense nouvelle et couverture financière d'un projet d'investissement

ÉVALUATION DES CHARGES FINANCIÈRES MOYENNES (amortissement et intérêts)

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 142 000 F, en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg

Catégories d'investissement	Etude non suivie de réalisation		Informatique (équipement, logiciel et progiciel)		Véhicule, machine et matériel (selon liste)		Mobilier		Camion, véhicule special, installation fixe (selon liste)		Intaliation fixe (selon liste)		Infrastructure spécifique et installation fixe (selon liste)		Bâtiment administratif et génie civil		TOTAL
	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	y compris études y relatives	
Durée d'utilisation moyenne	1	4	5	8	10	20	30	50									
Taux d'amortissement sur le crédit	100,0%	25,0%	20,0%	12,5%	10,0%	5,0%	3,3%	2,0%									

I. Dépense nouvelle d'investissement

Crédit brut proposé	3'142'000
- recettes d'investissement	0
Crédit net proposé	3'142'000

II. Charges financières annuelles moyennes

Amortissement linéaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62'840
Intérêts passifs moyens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66'768
Total des charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	129'608

III. Remarques

Date : 26 novembre 2002

Signature du responsable financier :



Département des finances
Cellule d'expertise financière

République et
Canton de Genève



PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement bouclement
 investissement Autre

Grand travaux n° 33.03.00.508.21

1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 142 000 F en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg.

2. Evaluation

Le coût moyen annuel du projet se décompose comme suit :

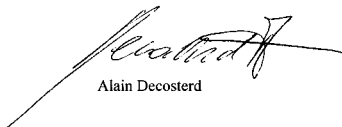
Revenus propres	
Economies prévues	
Total revenus	-
Charges financières annuelles moyennes	129'608
Charges en personnel	
Dépenses générales	
Octroi de subvention ou prestations	
Total charges	129'608

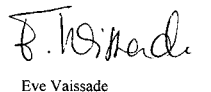
3. Financement

Aucune subvention fédérale n'est prévue.

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003.

Ce projet de loi entre dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2003.


 Alain Decosterd


 Eve Vaissade

Genève, le 12 novembre 2002

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et l'exposé des motifs datés du 5 novembre 2002. La Cellule d'expertise financière n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 15 novembre 2002

Signature du responsable financier :

